

Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA retrouve dans cet avis bon nombre de préconisations ainsi que la quasi-totalité des propositions formulées, soit au niveau de CESER ultramarins, soit lors de rencontres à Bruxelles sur la future politique européenne vis-à-vis des Régions ultra périphériques (RUP). Elle approuve globalement cet ensemble. Elle souhaite donc seulement mettre davantage l'accent sur des aspects peu ou pas évoqués dans l'avis, en premier lieu ceux relatifs à la cohérence des politiques menées par différents intervenants.

Cette question revêt plusieurs aspects :

- D'abord, au niveau national, celui d'orientations parfois divergentes des ministères : Outre-mer, Affaires étrangères et européenne ; sans oublier les ministères techniques comme celui de l'agriculture et de la pêche. Dans ce cadre, la relation « État-Paris » est elle-même particulière.
- Ensuite au niveau de la relation « État-Dom » :
 - Entre les collectivités (Conseil régional et Conseil général) ;
 - Entre les collectivités, l'État et les Chambres consulaires ;
 - Entre certains DOM également ; on note ainsi, depuis peu, une poussée de concurrence (entre Mayotte et la Réunion, par exemple !).

Ce manque de cohérence a comme conséquence des délégations françaises pléthoriques propices au jeu de la concurrence interne.

Par ailleurs, il est juste, ainsi que le préconise l'avis, de faire un point sur les différents niveaux de coopération. Cependant, politiquement, financièrement et économiquement, l'efficacité dépend largement de la proximité entretenue soit au niveau national et encore plus au niveau européen !

D'autre part, s'agissant du développement économique et social, c'est un modèle fondé essentiellement sur l'accroissement des échanges et le gain de parts de marché. Cependant, cette impulsion se heurte aux distorsions créées par le fait que la totalité des droits de douane des pays ne sera levée que dans 30 ou 40 ans, dans certains cas.

La voie que préconise l'UNSA est celle d'un véritable partenariat de production utilisant les différents atouts de chacun (financier, ingénierie, formation, production, réseau ...) pour aller aussi et surtout vers l'extérieur des zones concernées.

Dans ce cadre, nos économies apparaissent comme « passablement » protégées par nos normes sanitaires et phytosanitaires, mais aussi de manière paradoxale par l'absence de

liaisons maritimes (voire aériennes). Les types de productions étant pratiquement les mêmes, la mise en place de vrais réseaux de communications pour les marchandises, risque de porter un rude coup aux productions agricoles, agroalimentaires et industrielles.

Par ailleurs, la plupart des dossiers relèvent aujourd'hui de la Commission européenne. Si l'UNSA approuve ses propositions, elle pense que la politique de l'UE (orientation, lois, mesures) ne peut s'appliquer aux DOM dans les mêmes termes que ceux prévalant sur le territoire continental de l'UE : les mesures liées à la compétitivité, à la pêche, aux accords commerciaux doivent tenir compte d'enjeux et de défis futurs spécifiques (politique chinoise, indienne, par exemple). Certains dispositifs européens provoquent des effets pervers (délocalisations), tandis que d'autres se révèlent difficiles à mettre en place compte-tenu des structures locales inaptes à monter des dossiers répondant à des critères inexistantes, en particulier ceux liés au commerce mondial (lancement d'appels d'offre, par exemple). Pour l'UNSA, « l'intérêt supérieur de l'UE », pour susciter l'adhésion, doit faire en sorte que ses représentants, tant à Bruxelles que dans les zones concernées, aient aussi pour mission de défendre les intérêts des RUP vis-à-vis des pays voisins.

Ces remarques étant faites, l'UNSA a voté l'avis.